**Le Triangle asbl – Maison d’accueil – Abri de nuit – Accueil de jour**

Nous sommes situés dans la commune de Mont-sur-Marchienne qui fait partie de la ville de Charleroi.

Le quartier du Beau Site se situe au sud de Charleroi dans ce qui est considéré comme la banlieue verte de la ville. C’est un quartier résidentiel comptant principalement des villas cossues. Nous sommes situés dans l’ancienne école des bateliers.

Nos bâtiments sont assez vétustes mais un gros projet de réaménagement verra bientôt le jour : amélioration de l’accueil, accès aux personnes à mobilité réduite, augmentation des places d’accueil et rénovation énergétique.

**Philosophie du projet**

**a. Nos valeurs.**

Parmi les valeurs que nous souhaitons défendre au travers de notre hébergement, l’autonomie figure en première place. Nous visons à promouvoir l’autonomie des familles dans leur fonctionnement au quotidien en privilégiant au maximum un mode de vie proche de la réalité de la vie normale (voir notre organisation).

Nous tenons aussi à développer les capacités intrinsèques des personnes pour qu’elles puissent le plus possible, elles-mêmes, devenir autonomes dans leur vie de tous les jours.

Les autres valeurs que l’on souhaite défendre, sont le lien et le noyau familial en évitant la séparation des familles, en leur permettant de rester ensemble dans la maison d’accueil. Nous souhaitons de cette manière pouvoir travailler à un meilleur épanouissement familial.

Notre prise en charge se caractérise par une volonté de ne pas nous substituer aux personnes. Nous sommes d’accord de faire avec les gens le cas échéant mais cela doit se faire dans des limites déterminées par l’équipe en réunion pédagogique.

Durant leur séjour, que nous savons limités dans le temps, nous tentons néanmoins d’ouvrir les familles à une autre qualité de vie.

Au niveau des enfants, nous tenons à ce que les parents ne perdent jamais de vue qu’ils sont les premiers responsables de leurs enfants.

Pour garantir le bon déroulement du séjour l’équipe socio-éducative se réserve le droit de refuser d’accueillir simultanément des familles qui ont des liens préexistants entres elles.

Pour la même raison, les retours successifs d’une même famille sont laissés à l’appréciation de l’équipe socio-éducative, laquelle se prononce sur l’opportunité ou pas d’accepter un nouvel hébergement lors de la réunion pédagogique.

En fin de compte et malgré nos bonnes intentions de départ, il va de soi que nous sommes conscient de ne pas être responsables ni du projet des gens ni de l’implication de ceux-ci dans la poursuite de ce dernier.

L’équipe socio-éducative a l’obligation de mettre tous les moyens en œuvre pour aider les familles hébergées au Triangle mais n’a pas pour autant d’obligation de résultat.

**b. Notre public cible.**

Le public accueilli au Triangle est exclusivement composé de familles avec enfants. Par famille nous entendons :

– les couples majeurs et leurs enfants ;
– les couples majeurs-mineurs à la condition que ces derniers ne soient pas soumis à l’autorité d’un juge de la jeunesse.
– les familles mono-parentales et leurs enfants.

Les enfants peuvent être majeurs et être eux-mêmes accompagnés de leurs enfants. La notion fondamentale est que pour être considéré comme famille il faut au moins la présence permanente d’un enfant.

Au niveau des situations qui peuvent justifier un hébergement au Triangle, citons :

– les familles expulsées de leur logement suite à des problèmes de non-paiement du loyer ;
– les familles expulsées de leur logement suite à des problèmes liés à la législation sur les baux (fin de bail, fin de bail pour occupation personnelle,…) ;
– les familles devant quitter leur logement pour raisons d’insécurité ou de conflit de voisinage ;
– les familles victimes d’un sinistre ou d’insalubrité (incendie, inondation, humidité, fuite d’eau ou de gaz, manque de chauffage, travaux en cours,…) ;
– les familles en rupture familiale du fait de violence, de dispute, d’ harcèlement ou de mésentente conjugale ;
– les familles sans logement ayant épuisé leurs divers recours familiaux ou amicaux ;
– les candidats réfugiés politiques régularisés en quête d’une installation définitive ;
– les transferts entre maison d’accueil pour fin de séjour, recherche d’un mode de fonctionnement plus adapté, regroupement familial ou pour se rapprocher du lieu d’installation souhaité.

Quant au profil des personnes accueillies, nous n’acceptons pas les personnes souffrant d’addiction alcoolique, de toxicomanie ou en traitement à la méthadone, les personnes réputées violentes, celles qui présentent des troubles psychologiques graves ou psychiatriques (tentatives de suicide) nécessitant une prise en charge médicale.

L’équipe éducative étant exclusivement à vocation sociale et non médicale, nous estimons que les caractéristiques citées ci-dessus relèvent d’une prise en charge spécialisée dans des centres de cure adaptés à ces différentes problématiques. Le relogement via le passage dans un centre d’hébergement ne peut intervenir dans des conditions optimales de réussite qu’après que ces personnes soient parvenues à solutionner leur problème d’addiction.

En raison de l’aménagement et des caractéristiques architecturales de notre bâtiment nous ne sommes malheureusement pas adaptés à l’accueil des personnes à mobilité réduite ou malvoyantes.